



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1261

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 4 dite OL 2015 - Convention de financement des études d'avant-projet (AVP) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010

Délibération n° 2010-1261

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 4 dite OL 2015 - Convention de financement des études d'avant-projet (AVP) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet REAL s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire, et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 "développer l'inter modalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine".

Le projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais (OL) est identifié comme grand projet de REAL et, à ce titre, a fait l'objet en 2007 d'un protocole d'accord entre les partenaires de REAL pour une mise en service progressive d'un tram-train sur les trois branches de l'OL entre 2011 et 2015.

Ce projet, inscrit également au contrat Etat-Région 2007-2013, comporte cinq étapes de réalisation :

- l'étape 1, pour la fin de l'année 2009, consiste en :

- . une amélioration du service à la clientèle sur les trois branches du réseau par la mise en place d'un matériel neuf ou récent,
- . une desserte au quart d'heure en heure de pointe sur la branche de Sain Bel et à la demi-heure pour les branches de Lozanne et Brignais,
- . une mise en place d'un système d'information voyageurs (SIV) en temps réel,
- . une remise à niveau de l'ensemble des gares (revêtement, éclairage, quais, etc.) ;

- l'étape 2, à l'horizon mi 2011, consiste à :

- . mettre en service le tram-train sur la branche de Sain Bel,
- . réaliser l'atelier de maintenance en gare de l'Arbresle ;

- l'étape 3, à l'horizon fin 2012, prévoit :

- . la réalisation du shunt de Tassin la Demi Lune,
- . le doublement des voies du tronç commun Tassin la Demi Lune - Lyon Saint Paul,
- . la mise en service du tram-train sur la branche de Brignais qui assurera alors un parcours direct entre Brignais et la gare de Lyon Saint Paul. A l'horizon fin 2012, le tram-train sera mis en service sur les branches de Sain Bel et de Brignais et le niveau de desserte proposera alors les fréquences suivantes :

- . le quart d'heure en heure de pointe et la demi-heure en heure creuse sur la liaison Lyon Saint Paul-l'Arbresle,
- . la demi heure en heure de pointe et l'heure en heure creuse sur la liaison Lyon Saint Paul-Brignais,
- . la demi-heure en heure de pointe et l'heure en heure creuse sur la liaison Lyon Saint Paul-Lozanne qui continuera alors à être desservie avec du matériel thermique neuf ;

- l'étape 4 prévoit la mise en service d'un tram-train à l'horizon 2015 sur la branche de Lozanne ;

- l'étape 5 prévoit l'étude de faisabilité du prolongement des services au-delà des terminus actuels sur les trois branches après 2015.

Rappel des financements déjà engagés pour la modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais

Le montant global d'investissement mis en place pour les trois premières étapes du protocole d'accord est de 294 M€ se répartissant comme suit :

- 143 M€ pour le volet infrastructures,
- 102 M€ pour le volet matériel roulant,
- 20 M€ pour l'atelier de maintenance à l'Arbresle,
- 29 M€ pour les gares.

La Communauté urbaine participe au financement des infrastructures pour les trois premières étapes du protocole à hauteur de 12,51 M€ (aux conditions économiques 2006), dans le cadre de conventions de financement spécifiques déclinant le protocole d'accord qu'elle a approuvé en date du 9 juillet 2007.

Dans le cadre de ce protocole, un rapport séparé propose au Conseil d'actualiser le montant total de cette participation à hauteur de 13 122 378 € en euros courants et d'individualiser le solde de la subvention, soit un montant de 3 701 878 €.

Phase 4 dite OL 2015 - Etudes AVP

Il s'agit aujourd'hui d'engager l'étape 4 du protocole, dénommée OL 2015, avec le lancement des études avant-projet (AVP) relatives à la mise en service du tram-train sur la branche de Lozanne, en partenariat entre l'Etat, la région Rhône-Alpes (RRA), la Communauté urbaine et Réseau ferré de France (RFF), dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

Ces études, sous maîtrise d'ouvrage RFF, ont pour objectif de déterminer le niveau des investissements d'infrastructures nécessaires au déploiement à l'horizon 2015 du tram-train sur la liaison Saint Paul-Lozanne, dans le prolongement des étapes antérieures 2009-2012. Le programme fonctionnel assigné aux études AVP consiste à :

- disposer d'une robustesse de la grille d'exploitation de l'ensemble des trois branches par la mise à double voie complète du tronc commun Tassin la Demi Lune-Lyon Saint Paul,
- généraliser à l'horizon 2015 le matériel tram-train sur les trois branches de l'ouest lyonnais,
- offrir à l'horizon 2015 une desserte au quart d'heure en heure de pointe sur les branches de Brignais et de Lozanne.

Dans cette perspective, le programme des études d'avant-projet (AVP) comprend :

- l'ensemble des études techniques relatives aux infrastructures et à l'exploitation,
- les études d'implantation des nouveaux arrêts en fonction de la politique d'arrêt attendue par les collectivités,
- les études des installations de remisage des rames nécessaires à l'exploitation,
- les études socio-économiques permettant de mesurer l'impact sur le territoire de cette nouvelle desserte ferroviaire.

L'ensemble de ces études permettra ainsi de définir et d'engager le programme des études de projet et d'estimer le montant de l'opération.

Le coût de ces études est estimé à 3 000 000 € courants HT.

Le plan de financement des études AVP

Le protocole d'accord de 2007 a déterminé les parts de financement des partenaires sur les opérations relatives aux étapes 1 à 3 de la modernisation du réseau de l'ouest lyonnais, la Communauté urbaine et le département du Rhône contribuant chacun à 8,75 % du montant total.

Pour l'étape 4, le financement n'est pas couvert par le protocole d'accord.

Néanmoins, la Région et l'Etat souhaitent avancer rapidement sur l'AVP de la branche de Lozanne. Le département du Rhône a fait savoir qu'il ne participerait pas au financement. La Région, l'Etat et RFF s'engagent à compenser. Il est proposé que la Communauté urbaine poursuive son partenariat sur l'ouest lyonnais dans les mêmes proportions que pour les étapes 1 à 3, à savoir 8,75 % du montant de l'AVP.

Ainsi, le montant de participation au financement de ces études AVP est établi comme suit :

Libellé	Montant en € courants	Clé de répartition en %
Etat	993 750 €	33,13
Région	993 750 €	33,13
Communauté urbaine	262 500 €	8,75
RFF	750 000 €	25,00
total du besoin de financement	3 000 000 €	100,00

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, ces contributions, en tant que subventions d'équipement, sont exonérées de TVA.

Il est proposé qu'à ce stade, la Communauté urbaine ne prenne pas d'engagement financier pour les phases ultérieures (études de projet et travaux).

Il serait en effet souhaitable qu'après l'étude d'avant-projet, un nouveau protocole d'accord reprecise les clés de financement sur le projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 262 500 € au profit de RFF dans le cadre des études d'avant-projet (AVP) pour la modernisation de la branche de Lozanne du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat, la Région et RFF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1504 individualisée le 6 juillet 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 262 500 € en dépenses, répartis selon l'échéancier suivant :

- 210 000 € en 2010,
- 52 500 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 13 223 003 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.